

S'WASCHPEL BLATT'L

Le bulletin municipal d'Oberbronn

Avril 2021 N° 25

OUVERTURE DU CENTRE DE VACCINATION DU PAYS DE NIEDERBRONN-LES-BAINS ET DE SAUER-PECHELBRONN

Financé conjointement par la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-bains par celle de Sauer-Pechelbronn à hauteur de 50 % chacune, le centre de vaccination ouvrira ses portes au public à **compter du lundi 12 avril 2021** pour une durée initiale de 3 mois. Il est cependant fort probable que son ouverture soit prorogée au-delà de cette durée.

Implanté **au gymnase de Reichshoffen (rue du Stade)**, il sera ouvert les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 17h (sauf les jours fériés).

Il sera alimenté par les vaccins de marque Pfizer et, dans une moindre mesure, Moderna.

Toute personne qui souhaite s'y faire vacciner devra prendre un rendez-vous impérativement :
sur le site internet www.doctolib.fr ou par téléphone au **09.70.81.81.61**

Les réservations sont d'ores et déjà ouvertes.

Aucune réservation ne peut être prise directement à la mairie ni à la Communauté de communes.

DÉPART À LA RETRAITE

Mme Martine STRASSEL, agent communal en charge de l'accueil et des services à la population, a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} mars dernier après 29 années de bons et loyaux services.

Les élus, les agents et la population lui adressent un chaleureux MERCI et lui souhaitent une bonne retraite ensoleillée.



INFORMATIONS MUNICIPALES

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE Attention report de collecte (jours fériés)

	OBERBRONN	OBERBRONN-SUD
Bac ordures ménagères	Mardi 6 avril 2021	Mardi 6 avril 2021
	Lundi 12 avril	Lundi 12 avril
	Lundi 19 avril	Lundi 19 avril
	Lundi 26 avril	Lundi 26 avril
	Lundi 3 mai	Lundi 3 mai
Collecte sélective	Vendredi 9 avril	Vendredi 9 avril
	Jeudi 22 avril	Jeudi 22 avril
	Jeudi 6 mai	Jeudi 6 mai

www.oberbronn.fr

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNI LE 5 MARS 2021

Approbation des comptes de gestion 2020

Les résultats des comptes administratifs dressés par la commune ne laissant apparaître aucune différence avec les comptes de gestion, le conseil municipal a validé les comptes présentés par la Trésorière de Niederbronn-les-Bains.

Approbation des comptes administratifs 2020

Le conseil a approuvé les comptes administratifs 2020, tels que résumés ci-dessous :

Budget principal

Fonctionnement

• Dépenses	: 1 563 201,11 €
• Recettes	: 1 109 522,80 €
Soit un excédent de	: 453 678,31 €

Investissement

• Dépenses	: 304 690,66 €
• Recettes	: 211 273,43 €
Soit un excédent de	: 93 417,23 €

Budget du service eau

Exploitation

• Dépenses	: 263 984,52 €
• Recettes	: 198 974,98 €
Soit un excédent de	: 65 009,54 €

Investissement

• Dépenses	: 267 707,87 €
• Recettes	: 109 076,36 €
Soit un excédent de	: 158 631,51 €

Budget du service assainissement

Exploitation

• Dépenses	: 186 557,00 €
• Recettes	: 104 514,61 €
Soit un excédent de	: 82 042,39 €

Investissement

• Dépenses	: 85 920,65 €
• Recettes	: 14 878,35 €
Soit un excédent de	: 71 042,30 €

Affectation des résultats 2020

Les différentes sections d'investissement ne dégageant pas de besoin de financement, le conseil a décidé de reporter l'intégralité des excédents de fonctionnement en sections de fonctionnement de l'exercice 2021.

Projet immobilier NEOLIA

La commune ayant été sollicitée par la Société NOELIA en vue de la réalisation d'un lotissement, rue de la Croix, le conseil par 13 voix contre 3, s'est prononcé en faveur de ce projet.

Acquisition d'un véhicule électrique

En remplacement d'un véhicule acquis en 2005 et qui ne répond plus aux critères imposés dans le cadre du contrôle technique réglementaire, le conseil a validé l'acquisition d'un véhicule électrique de type RENAULT Kangoo pour un montant de 27 038,80 € TTC.

Plan Paysage : Orientations communales

Le conseil a souhaité s'inscrire dans le Plan Paysage qui relève de la compétence du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

En complément des actions déjà retenues par la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les Bains, les conseillers ont validé les actions suivantes propres à la commune :

- Réouverture des points de vue, accompagnement des travaux et contrôle de maintien (Daumen, Bückelstein...)
- Marquage des hébergements, restaurateurs et services
- Fabrication collective de lieu de rencontre dans l'espace public du village et notamment un coin de lecture
- Renforcement de la trame noire au sein des villages vers un impact lumineux moindre sur le grand paysage

Plan Climat Air Energie Territorial : Orientations communales

La Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte impose pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 20 000 habitants, la mise en place d'un Plan Climat Air Energie Territorial.

La Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains comptant plus de 20 000 habitants est donc concernée par cette obligation.

Cette démarche collective menée conjointement sur l'ensemble du territoire de l'Alsace du Nord vise à définir et à mettre en œuvre un programme d'actions locales concrètes pour :

- Réduire les gaz à effet de serre émis sur le territoire
- Faciliter la sobriété énergétique
- Faciliter le développement des énergies renouvelables
- Améliorer la qualité de l'air
- Adapter le territoire aux changements climatiques pour le rendre résilient, en préserver la qualité de vie et renforcer son attractivité.

Le conseil, par 16 voix contre 1, a souhaité s'inscrire dans cette démarche en retenant les mesures suivantes, à condition qu'elles soient techniquement réalisables :

- Extinction de l'éclairage public entre 23 heures et 4 heures du matin
- Extinction d'un lampadaire sur deux
- Baisser progressivement le niveau d'éclairage

Location de la chasse communale

Le conseil n'a pas souhaité donner suite à la demande de réduction du loyer sollicitée par la Société de chasse du Frohret en raison des contraintes liées à la crise sanitaire de la Covid-19.

BUDGET 2021

Le conseil municipal a approuvé le budget primitif 2021 lors de sa séance du 1^{er} avril.

Une édition spéciale sur le budget 2021 et le contexte budgétaire dans lequel il a été élaboré sera éditée et distribuée au courant du mois d'avril.

Mariage :

27/03 KONAN Aya et SCHUMACHER Philippe
domiciliés 9, rue de BORN

Décès :

12/03 Madame Mariette HUHNS âgée de 93 ans
domiciliée 23, rue de Zinswiller

16/03 Monsieur André HOFFERT âgé de 76 ans
domicilié 6, rue du nord



LES GRANDS ANNIVERSAIRES DU MOIS D'AVRIL (80 ANS ET PLUS)

02/04	91 ans	Monsieur Georges BRAEUNIG domicilié à l'Ehpad Mère Alphonse Marie - 2, Rue Principale
03/04	86 ans	Madame Marie BUND domiciliée 12, Rue de Gumbrechtshoffen
06/04	91 ans	Madame Alice DENTEL domiciliée 19, Rue de Gumbrechtshoffen
06/04	80 ans	Madame Marie-Rose MAURER domiciliée 17 cité Eichelbach
12/04	90 ans	Mme Emilie MAIER domiciliée 4, Rue de Niederbronn
16/04	94 ans	Sœur Paulette FLEURY domiciliée à l'Ehpad Mère Alphonse Marie - 2, Rue Principale
19/04	81 ans	Monsieur René MAURER domicilié 17 cité Eichelbach
23/04	84 ans	Mme Mariette KRAUTH domiciliée à l'Ehpad Mère Alphonse Marie - 2, Rue Principale
26/04	86 ans	Monsieur ENTZ Jean-Claude domicilié 41, Rue Principale
29/04	82 ans	Mme Jacqueline RAICHLE domiciliée 5, Rue du Noyer





**INSCRIPTIONS ET
ADMISSIONS A L'ECOLE POUR
LES ENFANTS
nés en 2018 et tous les nouveaux
arrivants.**



Afin de procéder à l'inscription de votre enfant à l'école pour la rentrée scolaire 2021/2022, merci de suivre les étapes suivantes :

1^{ère} étape : en Mairie :

- Veuillez demander en mairie la fiche de renseignements (à l'accueil de la Mairie ou par mail à l'adresse suivante : mairieob.accueil@laregie.fr).

Celle-ci doit être remplie et déposée du 22 mars 2021 au 30 avril 2021.

Pièces à fournir:

- Une copie du votre livret de famille
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Une copie du carnet de santé de votre enfant.
- A réception de l'ensemble des pièces demandées, un **certificat d'inscription** est délivré par M. le Maire.

2^{ème} étape : à l'école :

Merci de bien vouloir déposer dans la boîte aux lettres de l'école, le dossier d'admission complet de votre enfant **avant le lundi 10 mai 2021**.

Il doit comporter les documents suivants :

- le certificat d'inscription délivré par M. le Maire ainsi que les pièces à fournir.

A ce jour, les conditions sanitaires actuelles ne permettent l'organisation de rencontre à l'école.

La directrice prendra contact avec les parents de chaque nouvel élève.

Pour toute question, vous pouvez joindre l'école par mail à l'adresse suivante : ce.0672279n@ac-strasbourg.fr ou par téléphone au 03.88.09.72.02 de préférence le jeudi.

**POUR VOUS LES "JEUNES" RETRAITÉS
ET LES MOINS JEUNES**

D-marche
C'EST SURTOUT POUR TOUT LE MONDE



Le Centre Intercommunal d'Action Social du Pays de Niederbronn-les-Bains, en partenariat avec l'association ADAL, vous propose de découvrir et de participer au programme D-MARCHE.

C'est quoi le programme D-MARCHE ?

Le programme D-MARCHE est une invitation à augmenter le nombre de pas au quotidien et de manière durable, par la marche.

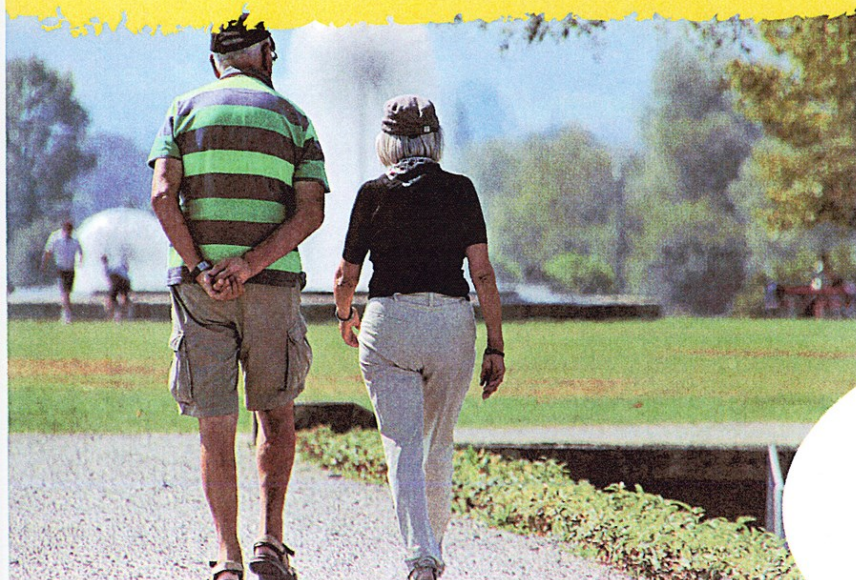
Un moment de rencontre permettra d'informer, de motiver, d'accompagner chacun dans sa démarche active de santé et de remettre à chacun un KIT D-MARCHE connectable (podomètre, carnet de suivi, espace personnel,...).

Cette initiative vous intéresse ?

2 temps de formations sont au programme :

**MERCREDI 28 AVRIL 2021 de 14h à 17h
& MERCREDI 19 MAI de 14h à 16h**
à la Salle des Fêtes d'OFFWILLER

Le programme est **gratuit** et **accessible à toutes personnes de 60 ans ou plus** qui souhaitent améliorer leur santé. Si vous êtes intéressés, inscrivez-vous d'ores et déjà à ces deux dates.



Nombre de places limité,
inscription obligatoire au

03 88 05 86 87

ou

03 88 05 86 50



Vous envisagez de réaliser des travaux de rénovation énergétique de votre logement ?

Ne vous lancez pas sans avoir fait le point sur les travaux performants et les aides disponibles.

Renseignez-vous auprès des conseillers



AVEC



**Rénovation isolation énergie...
les conseillers FAIRE
pour vous aider**

Par téléphone par mail,
sur rendez-vous les conseillers
FAIRE vous accompagnent dans
votre projet de rénovation et
d'amélioration de l'habitat.

**Une expertise technique
à portée du grand public**

Ces spécialistes vous conseillent sur
les travaux à réaliser en priorité dans
votre logement, les réductions de la
facture énergétique et les énergies
renouvelables... répondent à vos
questions sur le choix des matériaux,
le type d'isolation, les modes de
chauffage, les devis... vous informent
sur les aides dont vous pouvez
bénéficier pour les travaux.

**Un conseil indépendant,
objectif et gratuit**

Financés par le secteur public,
leurs conseils sont indépendants,
gratuits et à destination de tous.



Pour les joindre

- par mail à l'adresse **jerénove@alsacedunord.fr**
- par téléphone au **03 88 06 59 53**, du lundi au jeudi de 8h30 à 10h30 et de 15h à 17h et le vendredi de 15h à 17h.
Entretiens personnalisés sur rendez-vous au CAIRE, 84 route de Strasbourg
67500 Haguenau ou lors de permanences dans votre communauté de communes.

Avec le soutien de



Conception graphique www.ratatam.com

Le service de permanences délocalisées sur rendez-vous dans la communauté de communes est également poursuivi, tous les 3ème jeudi du mois à Niederbronn-les-Bains de 14h-17h dans les locaux de la Communauté de Commune du Pays de Niederbronn-les-Bains, 5 Place du Bureau central.



Annulé en raison des mesures de confinement prises par le gouvernement

La Commune d'**Oberbronn**

et la Communauté de communes font leur

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Samedi 10 avril 2021

Ensemble pour un territoire plus propre !

Les sacs poubelles et les gants sont fournis.

Attention : le port du masque est obligatoire

Merci de bien vous inscrire auprès de la mairie au
03.88.09.04.04

WWW.OBERBRONN.FR :

Envoyez-nous vos informations !

Nous vous rappelons que vous : entrepreneurs, commerçants, artisans, restaurateurs, hôteliers, propriétaires de gîte, acteurs de la santé, assistantes maternelles, auto-entrepreneurs... êtes invités à nous envoyer les informations concernant votre activité afin de les intégrer à notre site Internet. Le but de cette action est de participer à votre visibilité, d'informer les citoyens mais aussi de contribuer à l'attractivité de notre commune.

Merci d'envoyer vos informations par mail à
l'adresse :

webmaster@oberbronn.fr



Nous vous rappelons que, pour voir vos informations publiées dans le bulletin municipal, il vous faudra nous les faire parvenir impérativement par voie numérique avant le 15 du mois précédent à l'adresse : **mairie.oberbronn@laregie.fr**

Directeur de la publication : Patrick Bettinger

Crédit photos : Jean Levatic, Pixabay.